

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl 

Volume 10 – Numéro 3
Décembre 2022

16 jours d'activisme pour contrer la violence fondée sur le sexe (VFS)

Avez-vous porté du violet le 25 novembre dernier? Chaque année, les gens sont invités à le faire lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'objectif étant de susciter les conversations permettant de sensibiliser les gens autour de nous à la violence fondée sur le sexe.

En 2022, le thème du gouvernement du Canada pour la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe est « Ce n'est pas juste ». Le thème a un double sens qui rappelle à la population canadienne l'injustice de la VFS et attire l'attention sur la façon dont la société rejette et minimise les attitudes et les comportements qui y contribuent.



Si vous souhaitez vous informer et comprendre comment vous pouvez contribuer à mettre fin à la violence, je vous suggère de consulter la [page](#) du gouvernement du Canada. Chaque geste compte.

Le 6 décembre, je vous invite à porter le ruban blanc pour rendre hommage aux victimes de la tragédie de la Polytechnique [Montréal](#) de 1989. C'est en ayant conscience d'un problème qu'on peut faire partie de la solution, c'est pourquoi il est important d'en parler.

Chères et chers membres du SEBL, prenons soin les uns des autres tout au long de l'année.

Dominique Sauvé

Mon élève part en voyage, quelle est ma responsabilité?

En tant qu'enseignante ou enseignant, vous n'avez aucune responsabilité lorsqu'un parent décide de partir en voyage avec son ou ses enfants durant les jours du calendrier scolaire. Effectivement, c'est aux parents de s'assurer que l'élève fréquente l'école.

17. Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.
(Loi sur l'instruction publique)

Il est donc clair qu'il n'est pas de la responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant de fournir un plan de travail, de remettre des travaux ou de conserver une quelconque forme de contact avec son élève durant cette période.

France-Dominique Bédard

**L'ÉQUIPE DU SEBL VOUS SOUHAITE
UN JOYEUX TEMPS DES FÊTES!**



Point Négo

Lors des négociations nationales, la FAE publie son *Point Négo*. Celui-ci a pour but de transmettre aux membres les plus récentes informations concernant l'avancée des travaux. Pour la négo 2023, la publication a subi une cure de jouvence. Vous la recevrez désormais sous forme d'une infolettre plutôt que d'un document PDF. Cela permet d'ajouter à même le texte des liens vers des vidéos et d'autres sites. Les deux premiers *Point Négo* vous ont d'ailleurs été acheminés les 9 et 29 novembre derniers. Si vous ne les avez pas reçus, vérifiez dans vos indésirables ou contactez Julie Alexandra Yelle à julie-alexandra.yelle@lesebl.ca, elle se fera un plaisir de vous ajouter à la liste d'envoi.



Dominique Sauvé

La FAE en action pour vous!

23 septembre 2022

LA FAE était à la manifestation pour une justice climatique. Nous avons un rôle primordial à jouer afin de préparer la prochaine génération à affronter les changements climatiques.



28 septembre 2022

M. Legault parlait économie devant les gens d'affaires à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Une quarantaine de profs, membres de la FAE, étaient présents. L'objectif était de rappeler au ministre qu'outre l'économie, il doit parler éducation, parler composition de la classe, parler inégalités scolaires.



20 octobre 2022

Des dizaines d'enseignantes et enseignants ont manifesté à Québec à l'occasion de la nomination du Conseil des ministres. François Legault a promis de faire de l'éducation « la priorité des priorités ». Ce fut une bonne occasion de lui rappeler cet engagement!



27 octobre 2022

Plus de 300 enseignantes et enseignants se sont réunis devant l'Assemblée nationale du Québec à l'occasion du dépôt de nos demandes syndicales. Le gouvernement ne peut pas s'arrêter à mi-chemin, il reste beaucoup de travail à faire. Les gains de la dernière négociation doivent servir de tremplin.



Participer à une action vous intéresse? Communiquez avec Isabelle Dallaire.

Isabelle Dallaire

NÉGO LOCALE

Dépôt respectif

Le 17 octobre 2022, au SEBL, les parties syndicale et patronale déposaient leur cahier respectif de demandes. La partie syndicale a présenté ses cinq thèmes :

- Les processus d'affectation et de mutation;
- La conciliation travail-famille et vie personnelle;
- La précarité;
- Le télétravail et la tâche;
- La mise à jour de l'entente locale.

Quelques exemples complémentaires au cahier ont été donnés afin de clarifier les objectifs et intérêts des membres.

Dans un deuxième temps, la partie patronale a présenté son cahier composé de six thèmes :

- Évaluation du personnel enseignant;
- Stabilité des équipes enseignantes;
- Gestion de la liste de priorité;
- Dossier personnel, renvoi et non-renouvellement;
- Encadrement des stagiaires;
- Rémunération et avantages sociaux.

Les principes sous lesquels ces thèmes ont été abordés sont, pour le CSSMI, la souplesse, la rigueur, la simplicité, la cohérence et l'équilibre. Nous avons remarqué que la partie patronale souhaite alléger plusieurs processus dans le cadre de cette négociation.

Par la suite, les parties se sont engagées à une vingtaine de rencontres d'ici le 31 mars, soit une rencontre par semaine en moyenne. Elles se sont rencontrées les 27 octobre, 7, 10, 14 et 28 novembre. Les échanges portaient sur les thèmes mutuellement ciblés en raison de leur compatibilité soit la précarité et la gestion de la liste de priorité. Les quatre autres rencontres prévues d'ici le congé des fêtes devraient permettre de faire le tour de ce thème en traitant notamment de l'évaluation et de l'accès à la liste de rappel. Un rapport régulier est fait à chaque assemblée des personnes déléguées. N'hésitez pas à questionner la personne déléguée de votre établissement au sujet des avancées de la négociation!

Isabelle Dallaire et Thierry Lajeunesse



Quand on rit au verglas, on se moque de l'hiver*



L'hiver s'installe tranquillement et avec lui, vient son lot de risques pour votre sécurité. Restez à l'affût des dangers qui vous guettent. Voici un pense-bête pour

vérifier si votre conduite et votre environnement sont sécuritaires.

- Prenez-vous garde aux planchers et aux escaliers mouillés, surtout après l'entrée des élèves?
- Avez-vous des crampons pour mettre sous vos bottes lorsque vous vous déplacez dans le stationnement et lorsque vous surveillez à l'extérieur?
- Le stationnement et les accès de votre école sont-ils bien déglacés?
- Y a-t-il des tapis dans l'entrée de l'école?
- Les fenêtres de votre classe s'ouvrent-elles pour permettre une bonne ventilation?
- Vérifiez-vous de temps à autre les paramètres de confort de votre classe?
- Qui est responsable de déterminer si la température extérieure est adéquate pour sortir à la récréation?
- Est-ce que vous vous assurez de bien fermer les portes extérieures après une surveillance sur la cour?

Saviez-vous que vous pouviez proposer à votre direction d'acheter des crampons pour assurer votre sécurité sur la cour lorsqu'elle est glacée?

Saviez-vous qu'il est de votre responsabilité de signaler à votre direction toute situation que vous jugez dangereuse et que la direction a la responsabilité de s'assurer que votre lieu de travail est sécuritaire?

Si vous avez signalé un problème à votre direction et que des mesures correctives tardent à être effectuées, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant santé et sécurité au SEBL, Dominic Géliveau, à dominic.gelineau@lesebl.ca.

Dominic Géliveau

* Pierre Élie Ferrier



SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook

Visitez le
lesebl.ca



Outil de référence - Intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières

À ce moment-ci de l'année, les enseignantes et enseignants ont bien souvent assez de vécu avec leurs élèves pour être en mesure de bien identifier leurs difficultés et les problématiques vécues avec l'organisation des services dans l'école.

À la suite de la mise en place d'un groupe de travail composé de membres du Comité exécutif et des représentantes et représentants du CSSMI, nous vous présentons ici le résultat des discussions qui se sont tenues l'année dernière sur l'intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières. Durant ces rencontres, les parties ont convenu d'un processus de formation des groupes, d'un processus de suivi en cours d'année et d'un processus en cas de bris de fonctionnement, le tout en respect des encadrements légaux. On vous invite à consulter le [document](#) dans son intégralité.

Voici un exemple de ce que vous pourrez y trouver :

Constats et interventions à poser		
J'ai un ou des élèves pour qui j'identifie des signes de déficience ou de handicap ou pour qui le service actuel ne répond pas ou ne répond plus à ses besoins	J'ai un élève en bris de fonctionnement. Il y a contrainte excessive dans mon groupe.	L'organisation des services dans l'école fait en sorte qu'on n'arrive plus à répondre aux besoins des élèves.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser le formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche (8-9.07); ■ Rencontre multi au besoin; ■ Rencontre du comité d'intervention pour : <ul style="list-style-type: none"> - Demander les évaluations nécessaires ou en prendre connaissance; - Élaborer un protocole d'intervention spécifique; - Faire des recommandations sur le classement de l'élève; - Faire des recommandations sur les services d'appui à fournir. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cet élève n'est donc pas disponible aux apprentissages. Un moyen doit être trouvé pour qu'il soit pris en charge. ■ Rencontre multi; ■ Faire appel au service Conseil (primaire); ■ Faire appel au service de Répît-Transit (primaire); ■ Accéder au moyen interne de Répît mis en place par le comité-école EHDAA (secondaire); ■ Demander un accompagnement individuel; ■ Scolarisation à mi-temps; ■ Etc. 	Le comité-école EHDAA peut revoir l'organisation des services dans l'école. Il pourrait, par exemple, travailler à une organisation ponctuelle qui permettrait d'agir directement avec des élèves ciblés dans l'école en travaillant avec eux des habiletés sociales et ainsi, agir en prévention. Par la suite, le comité pourrait réorganiser le service TES de base en recommandant de nouvelles façons de faire ou l'ajout de personnel, afin de répondre aux besoins dans l'école.

4

Au SEBL, nous pouvons vous soutenir dans ces démarches. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous!

Claudine Fournier

Contrat et retour progressif



Lorsqu'un retour progressif commence avant la 101^e journée, la personne qui remplace a le choix de poursuivre ou non le remplacement. Cependant, lorsque le retour progressif commence après la 101^e journée (25 janvier 2023), la personne remplaçante a l'obligation de poursuivre son contrat.

Dans ces deux cas, le Centre de services scolaire doit privilégier cette personne pour la suppléance, et ce, au niveau de tout le CSS. Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter (jusqu'à concurrence du pourcentage de contrat initial) et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation tant que celle-ci perdure (EL, 5-1.14. 04).

Claudine Fournier

héros **Plus ça change, plus c'est pareil!**

En décembre 2018, nous vous écrivions dans l'À propos un article traitant de l'environnement dans lequel on pouvait lire :

« ... le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait un rapport accablant sur les conséquences néfastes d'un éventuel réchauffement climatique de 1,5°C. Il faut savoir que les estimations précédentes étaient basées sur un réchauffement de 2°C. Un tel niveau de réchauffement entraînerait des conséquences désastreuses. Cependant, si nous arrivons à limiter à 1,5°C l'augmentation de la température moyenne mondiale d'ici 2100, un certain nombre de conséquences reliées aux changements climatiques pourraient être évitées. »

Malheureusement, force est d'admettre que cet article pourrait être repris presque intégralement 4 ans plus tard! Cette année, selon une analyse internationale publiée dans le cadre de la conférence climatique de l'ONU (COP27), le Canada arrive au 58^e rang d'un classement qui compte 60 états (59 pays et l'Union européenne). Les Canadiennes et Canadiens émettent annuellement 17,9 tonnes de GES par habitant alors que les objectifs de l'Accord de Paris estiment qu'on ne devrait pas dépasser les deux tonnes maximum par citoyen si l'on souhaite respecter l'objectif le plus ambitieux.

Les gouvernements et les citoyennes et citoyens doivent agir concrètement, rapidement et dans le même sens.

Au quotidien, la pandémie nous aura peut-être fait prendre un peu de recul face à des changements qu'on avait intégrés. Il est temps d'y revenir : réutilisez, transformez et ultimement recyclez et compostez. Posons-nous la question : qu'est-ce que je pourrais ne pas acheter cette semaine parce que je peux le réparer, le réutiliser ou récupérer autre chose pour faire le même travail?

Ensuite, soyons à l'affût, participons aux actions de visibilité, aux manifestations pour démontrer au gouvernement que l'inertie n'est plus possible en matière de changements climatiques. Une façon simple de contribuer à la réutilisation est d'offrir à des organismes, comme [Le Petit Peuple](#), qui collecte les jouets pour les redistribuer à des enfants dans le besoin. On aura assurément l'occasion d'en reparler.

Dominique Sauvé

Soirée des personnes retraitées

Le 24 novembre dernier, le SEBL a souligné le départ à la retraite de plusieurs enseignantes et enseignants. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cet événement haut en couleurs, sans oublier nos précieux commanditaires qui ont fait de cette soirée un succès!

Pascale Vinet



Comité organisateur
Anik Roussin, Pascale Vinet et Sophie Bizier

GUIGNOLÉE

SERVICES D'ENTRAIDE

LE RELAIS

La Grande guignolée

Encore cette année, le SEBL participera à la Grande guignolée organisée par le service d'entraide Le Relais au profit des familles vulnérables habitant le secteur de Boisbriand.

Comment contribuer?

Vous pourrez déposer denrées alimentaires, produits d'hygiène, vêtements, jouets ou livres au SEBL du 28 novembre au 9 décembre 2022.

Merci à l'avance pour votre générosité!

Isabelle Dallaire



Assurances collectives 2023

À partir du 1^{er} janvier 2023, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Cette année, nous aurons une hausse moyenne des primes de 9,7 %, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire longue durée ainsi que l'assurance maladie.

Qu'est-ce qui explique cette hausse?

Ce sont nos résultats d'expérience (résultats d'un calcul actuariel) de la dernière année, dont la hausse du nombre de médicaments et des services qui ont été utilisés. La FAE, en tant que preneuse d'assurance, fait affaires avec Beneva, anciennement La Capitale, depuis ses débuts en 2006 et elle a démontré la crédibilité du groupe FAE.

Sachez que les primes sont le reflet des services utilisés collectivement, incluant un pourcentage de frais d'administration.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#). Voici les coûts par période de paie pour 2023 pour l'assurance maladie :

Pascale Vinet

	Maladie 1	Maladie 2	Maladie 3
Individuelle	43,32 \$	57,95 \$	76,76 \$
Monoparentale	63,28 \$	87,37 \$	115,46 \$
Familiale	104,21 \$	141,74 \$	184,05 \$

DATES IMPORTANTES

30 novembre 2022	Formation : Normes et modalités d'évaluation des apprentissages
7 au 9 décembre 2022	Conseil fédératif(Laval)
15 décembre 2022	Assemblée des personnes déléguées
26 décembre 2022 au 6 janvier 2023	Congé des fêtes
Date à venir (janvier 2023)	Assemblée générale

Révision d'un résultat

Le mois dernier, les grandes lignes du nouveau Règlement concernant les conditions et modalités applicables en lien avec la révision d'un résultat vous ont été présentées. Depuis, le CSSMI nous a présenté le formulaire officiel de demande de révision de notes qui correspond en tous points à ce qui est prévu au Règlement. Il est donc maintenant accessible pour les parents sur le site de chaque établissement du CSSMI ainsi que sur l'Intranet.

Dorénavant, plus personne n'est à l'abri d'une telle demande et cela est susceptible de faire augmenter la charge de travail. Ainsi, n'hésitez pas à demander à votre direction une libération pour procéder à des révisions de notes si votre tâche déborde!

Finalement, vos Normes et modalités d'évaluation (NMÉ) devront être ajustées pour prendre en considération l'ajout de cette norme dans les références. Bien que, d'une part, on doit prendre en considération l'ajout de cette nouvelle norme, on vous conseille de ne pas ajouter de modalité. En effet, le Règlement est déjà très détaillé et toute nouvelle modalité qui viendrait s'y greffer paraît contraignante. D'ailleurs, une formation sur les NMÉ se tiendra au SEBL le 30 novembre prochain, [inscrivez-vous!](#)

France-Dominique Béland

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Courriel : syndicat@lesebl.ca



www.facebook.com/seblautentides